

INCLUS DANS LE FORFAIT CHANCELLERIE
IN DER PAUSCHALE DER KANZLEI INBEGRIFFEN

Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Direktion für Raumentwicklung, Infrastruktur, Mobilität und Umwelt

District de la Sarine
Commune d'Autigny

SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES

Route cantonale, Axe – 1310 Corserey – Farvagny – Treyvaux, PR 575 + 100 à PR 575 + 170
Autigny: Aménagement et mise en conformité de deux arrêts de bus «Autigny, Café de l'Ecu», secteur Sarine Ouest

Mise à l'enquête publique

Conformément à l'art. 99 de la loi du 5 novembre 2021 sur la Mobilité (LMob) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023, le Service des ponts chaussées met à l'enquête publique le projet d'aménagement et mise en conformité de deux arrêts de bus « Autigny, Café de l'Ecu» situé sur la commune d'Autigny.

Le dossier mis à l'enquête publique comprend les plans du projet définitif, le plan d'expropriation des terrains et le rapport technique.

Les documents sont déposés à la Préfecture de la Sarine, à Fribourg et à l'Administration communale d'Autigny où ils peuvent être consultés **dans un délai de trente jours** durant les heures d'ouverture des bureaux, **dès le vendredi 22 mars 2024**.

Durant le délai d'enquête, quiconque est touché par les plans ou leur réglementation et a un intérêt digne de protection à ce qu'ils soient annulés ou modifiés peut faire opposition.

Les oppositions ou les observations se feront par dépôt d'un mémoire motivé auprès de la Préfecture de la Sarine, à Fribourg, ou à l'Administration communale d'Autigny, pendant la durée de l'enquête publique.

Les propriétaires bordiers qui ont des conduits techniques ou canalisations existants à proximité du projet sont invités à signaler leur emplacement au Service des ponts et chaussées.

L'ingénieur cantonal : A. Magnin

